



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents à l'ouverture de séance :

Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Jean-Pierre HERAULT, Mylène SABOURIN, Gérard LOUVET, Annick NOURRY, Raymond PETIT.

Les Conseillers municipaux : Bruno BASCHET, Michel BERTHELOT, Gilles COTTENCIN, Nathalie LAURENT, Annie MEREL, Maria METAIS

Etaient absents : Florence BARDOUX, Cyril BECQUET, Christian BERARD, Edouardo CRUZ, Marcelle FRADE, Florence LE BOITE, Maryse MARTIN.

Pouvoirs : Florence BARDOUX donne pouvoir à Pascal POMMIER
Cyril BECQUET donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT
Edouardo CRUZ donne pouvoir à Nathalie LAURENT
Florence LE BOITE donne pouvoir à Bruno BASCHET
Maryse MARTIN donne pouvoir à Mylène SABOURIN

Membres afférents au Conseil Municipal en exercice : 19

Présents : 12 – Votants : 17

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Annick NOURRY

Date de la convocation : 26 juin 2017

Date d'affichage : 26 juin 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et précise que cette réunion revêt un caractère spécifique à la date du 30 Juin, en raison de la préparation des élections sénatoriales du 24 septembre prochain.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 10 avril 2017 :

Monsieur BASCHET fait remarquer que le vote du budget de la commune n'a pas transposé d'éléments chiffrés et qu'il n'a pas été indiqué de dépenses ni de recettes en section de fonctionnement comme en section d'investissement, aussi bien en M14 qu'en M 49.

Madame METAIS fait également remarquer que le précédent compte rendu était très succinct et demande que les débats y soient notés.

Votes :

Pour 13 voix – Contre 4 voix – Abstention 0 voix

2 – Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales :

Elections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Monsieur le Maire explique que la date du 30 juin est impérative, que la liste des délégués et des suppléants devra être transmise par mail dès le samedi matin puis par courrier le lundi à la Préfecture.

Monsieur le Maire informe qu'en application de la circulaire du 12 juin 2017, les deux élus les plus anciens et les deux élus les plus jeunes doivent contrôler le vote ainsi que le dépouillement des bulletins se trouvant dans l'urne.

Monsieur le Maire donne les explications afférentes au déroulement de ces élections et présente la liste des membres.

Monsieur BASCHET prend la parole pour demander s'il serait possible de se joindre à la liste du Maire et se regrouper en une seule liste, en raison du mode de calcul spécifique du nombre de représentants.

L'ensemble des membres sont d'accord.

Une liste unique est candidate pour ces élections :

Nom : « Liste de la commune d'Egreville »

- POMMIER Pascal - Délégué
- SABOURIN Mylène - Déléguée
- LOUVET Gérard - Délégué
- NOURRY Annick - Déléguée
- BASCHET Bruno - Délégué
- LAURENT Nathalie - Suppléante
- HERAULT Jean-Pierre - Suppléant
- MEREL Annie - Suppléante

Monsieur le Maire invite chacun des conseillers à déposer leur bulletin dans l'urne.

Les 4 scrutateurs procèdent au dépouillement

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Liste unique : 17 pour

Bulletins blancs/nuls : 0

3 – Demande de subvention auprès de Madame Anne CHAIN-LARCHE, Sénatrice, pour la construction d'un parking situé à l'angle de la rue des fossés et de la rue Edmond Hubert :

Monsieur le Maire informe de la demande de subvention auprès de Mme Anne CHAIN-LARCHE, Sénatrice.

Il convient de procéder à une délibération pour cette demande de subvention.

Coût estimatif de la démolition de l'ancienne « maison Poisson »: 13 000 € H.T

Coût estimatif de la création d'un parking : 32 000 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle la visite sur place du 15 Mai 2017 et fait part du rapport établi par le CAUE.

Approbation à l'unanimité.

4 – Financement de la Foire à la Volaille :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SABOURIN qui rappelle que depuis le 1^{er} Janvier

2017, les offices de tourisme sont devenus la compétence de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing.

Certaines manifestations comme le Marché de l'Artisanat, les Journées du Patrimoine, la Rando Gourmande seront reprises par la CCGVL.

En revanche, les manifestations telles que le Salon du Bien Etre, les journées de Pâques, la foire à la volaille restent communales et seront reprises par l'association E.L.A (Egreville Loisirs Animations), nouvellement créée. Les statuts ont été déposés en Sous-Préfecture, parus au Journal Officiel, le nouveau compte bancaire ouvert.

La manifestation de la Foire à la Volaille représente un gros budget dépenses, ce qui nécessite une aide financière de la commune.

Monsieur le Maire précise que cette dépense de 3 500 € sera prélevée au compte 6232 (Fêtes et Cérémonies) de la commune.

Madame METAIS informe qu'elle n'est pas d'accord et précise que le critère de versement de subvention n'est pas respecté puisqu'il était précisé qu'aucune subvention ne devait être attribuée la première année de création.

Monsieur le Maire répond que cette association non lucrative n'a pour seul but que d'animer Egreville.

Madame SABOURIN précise que la foire à la volaille est une fête traditionnelle et que les années précédentes la commune d'Egreville déléguait l'organisation à l'office de tourisme.

L'office de tourisme étant dorénavant une compétence de la communauté de communes, c'est ELA qui reprend l'organisation de la foire à la volaille.

Madame SABOURIN informe qu'elle a demandé une aide financière ponctuelle à la communauté de communes.

Votes :

Pour : 11 – Contre : 1 – Abstention : 5

Monsieur le Maire s'adresse aux personnes bénévoles ayant participé au vide-grenier ainsi qu'à la fête de l'Eté et les remercie chaleureusement.

5 – Indemnités des élus :

Monsieur le Maire informe qu'à la demande du Trésor Public, il convient de modifier l'indice des indemnités des élus de 1015 à 1022 avec rétroactivité au 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire précise que ce changement d'indice est national et obligatoire, cela ne représente que quelques euros sur l'indemnité des élus

Approbation à l'unanimité

6 – Demande de label « Village de caractère de Seine-et-Marne » :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération visant à faire bénéficier les communes de moins de 3500 habitants du label « Village de Caractère » et ainsi valoriser les atouts d'Egreville.

Madame SABOURIN a monté ce dossier depuis le début et va le présenter au Département.

Approbation à l'unanimité.

Monsieur BASCHET informe qu'une demande d'aide auprès du FISAC pourrait être sollicitée par la communauté de communes.

Monsieur le Maire précise que le FISAC ne concerne pas ce type de dossier.

7 – Divers :

Monsieur le Maire procède au tour de table et donne la parole à Monsieur HERAULT qui fait le point sur les caméras de vidéo-protection. Monsieur le Maire, Monsieur PETIT et Monsieur DUMONT (Best Of Technologies) ont finalisé l'emplacement des caméras.

Il y aura 18 caméras pour un budget de 55 000 € HT comprenant le raccordement au réseau électrique de la commune.

Le dossier de demande de subvention a été fait en début d'année.

L'installation se fera à partir de Septembre/Octobre.

Monsieur HERAULT refait le point suite au rapport du CAUE concernant le futur parking ainsi qu'à l'avancement du PLU.

Une réunion de commission urbanisme aura lieu le mercredi 5 Juillet à 9 h en mairie.

Une réunion Etudes et Projets aura lieu le jeudi 6 juillet à 18 h 30 en mairie.

Madame SABOURIN rend compte de la réunion des Syndicats des Transports et du Collège du 26 juin dernier. Elle confirme la fusion des 2 syndicats pour le 1er Janvier 2018 qui devrait être dénommé Syndicat Prévert.

Monsieur LOUVET précise qu'il rencontrera l'entreprise chargée des travaux d'étanchéité de l'école Massenet, le 10 juillet prochain. Il annonce avoir reçu 2 devis concernant les travaux de la toiture de la bibliothèque visant au remplacement des tôles par des panneaux isolants sur 610 m² et au remplacement des gouttières.

Entreprise DUBOIS : 39 303 € H.T

Entreprise SCOR : 43 571,20 € H.T

Monsieur LOUVET poursuit par la Maison Médicale et annonce la réunion de réception des travaux pour le 18 Juillet. Le planning est respecté, tout se passe très bien.

Monsieur BASCHET confirme le démarrage des travaux de la première tranche de la ZAE du Bois des Places.

La seconde tranche est reportée en raison d'une puissance électrique insuffisante.

Madame METAIS demande si la commune a déterminé une position concernant les rythmes scolaires pour la rentrée de Septembre, suite au décret du Journal Officiel du 28 juin ?

Monsieur le Maire précise avoir rencontré les directeur/trice des 2 écoles, les enseignants et les représentants des Parents d'Elèves. Tous sont favorables à la semaine de 4 jours.

Une commission Scolaire est prévue le Mardi 4 Juillet à 18 h 30.

Madame MEREL rend compte des prochains effectifs pour la rentrée 2017.

Ecole Maternelle : 86 élèves contre 76 à la rentrée 2016.

Ecole Primaire : 137 élèves contre 146 à la rentrée 2016.

Madame MEREL informe que Monsieur le Maire a signé le devis pour la future classe mobile ainsi que pour les tablettes des enfants.

Monsieur le Maire ajoute que la subvention est déjà encaissée par la commune.

Madame METAIS demande si les enfants de moins de 3 ans seront pris en maternelle ?

Monsieur le Maire informe que la commune a procédé aux inscriptions anticipée (enfants de moins de 3 ans) de 7 enfants nés au 1^{er} trimestre 2015.

Monsieur le Maire précise que 86 élèves pour 4 enseignants, soit 22 élèves par enseignant est nettement en dessous des critères de l'IEN (30 enfants par classe) et que cela risque fort d'inciter l'IEN à fermer une classe l'année prochaine.

Monsieur PETIT explique qu'en raison de problèmes de circulation des bus, une réunion avec les élus de la commune de Villebéon serait nécessaire concernant l'interdiction de la Route de Passy aux 3 T 5, sauf agriculteurs et services. Il se peut que la convention soit à modifier.

Madame NOURRY rappelle le problème de marquage au sol de l'arrêt du bus scolaire Route de Villebéon à La Borde, juste devant l'entrée des résidents de la propriété Mr et Mme TASSELIN.

Monsieur le Maire informe du départ de Monsieur PAJOT, directeur de l'école Massenet, et tient à le remercier pour son investissement ainsi que de la qualité des relations entretenues avec la mairie. Sa remplaçante Madame COURILLON vient d'être nommée Directrice, nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions

Monsieur le Maire fait part des remerciements du Club Nautique quant à l'attribution d'une subvention spécifique en 2016 afin que cette section sportive puisse se maintenir à la piscine d'Egreville

Monsieur le Maire fait part également de la démission de Monsieur VAN ESVELDE et des remerciements du Club de Football pour le maintien à l'identique de leur subvention annuelle.

Monsieur le Maire remercie son Conseil et lève la séance à 21 h 20.